

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
DE LA SURETÉ GÉNÉRALE

SERVICE CENTRAL DES PASSEPORTS

Republique Française

Paris, le 7 JUIL 1917 191



Monsieur le Préfet

Mon fils le Sous-Lieutenant
Pierre Gordonnier, du 34^{ème} Colonial
blessé, est interné en Suisse,
Montana - Vermala (Valais) je désirerais
aller le voir avec mes deux filles
Louis et Madeleine Gordonnier,
je viens vous demander Monsieur
le Préfet de vouloir bien nous
délivrer des passe-ports nous
autorisant à aller en Suisse
V^e Gordonnier

Vu et approuvé
Glénat le 12 juillet 1917
Le Maire
Derosé



en date
le passeport
née de son
et

interne

demande

Intérieur,

Générale.

ports

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
DE LA SURETÉ GÉNÉRALE

SERVICE CENTRAL DES PASSEPORTS

Demande de passeport
pour visite
à un Interné en Suisse

N° 2695

Republique Française

Paris, le 7 JUIL 1917 191

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

à MONSIEUR LE

PREFET du CANTAL

Vous avez bien voulu me faire connaître, en date
du 2 courant, qu'une demande de passeport
avait été formée par Mme CORDONNIER accompagnée de ses
filles Louise et Madeleine, demeurant à Clénat

à l'effet d'aller rendre visite en Suisse à un interne
militaire, leur fils et frère

J'ai l'honneur de vous informer que cette demande
peut être accueillie

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Directeur de la Sureté Générale,
Le Chef du Service central des Passeports

*Avis à l'intéressée
le 9 juillet*